

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Wirtschaftspolitik</b>
Schlagworte	<b>Digitalisierung</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Hirter, Hans  
Zumbach, David  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Hirter, Hans; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Digitalisierung, 1991 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Wettbewerb	3
Gesellschaftsrecht	4

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>EZV</b>	Eidgenössische Zollverwaltung
<b>StPO</b>	Strafprozessordnung
<b>MWST</b>	Mehrwertsteuer
<b>DSG</b>	Bundesgesetz über den Datenschutz
<b>DaziT</b>	Gesamtheitliches Transformationsprogramm der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV)
<b>IDA IG</b>	Der Interdepartementale Ausschuss Informationsgesellschaft (IDA IG)
<b>ZPO</b>	Zivilprozessordnung
<b>DB</b>	Digitaler Binnenmarkt

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>AFD</b>	Administration fédérale des douanes
<b>CPP</b>	Code de procédure pénale
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>LPD</b>	Loi fédérale sur la protection des données
<b>DaziT</b>	Programme global de modernisation et de transformation de l'Administration fédérale des douanes (AFD)
<b>CI SI</b>	Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI)
<b>CPC</b>	Code de procédure civile
<b>MUN</b>	Marché unique numérique

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 24.09.1991  
HANS HIRTER

Mit Unterstützung der PTT hatten Organisationen aus der **Tourismusbranche** ein ausführungsfähiges Projekt für ein nationales **elektronisches Informations- und Reservationssystem** mit dem Namen **Swissline** entwickelt. Diese im In- und Ausland abrufbare Dienstleistung soll allen touristischen Anbietern offenstehen und die internationale Konkurrenzfähigkeit des schweizerischen Fremdenverkehrs verbessern. Mit der Überweisung von Postulaten Dietrich (cvp, BE) resp. Lauber (cvp, VS) regten beide Räte an, die Einführung dieses neuen Systems mit Bundesmitteln zu unterstützen. Der vom Bundesrat im Rahmen des Budgets 1992 beantragte einmalige Beitrag von 3,5 Mio Fr. wurde jedoch gegen den Widerstand des Ständerates – der erst in der zweiten Runde der Differenzbereinigung nachgab – von der Volkskammer als ordnungspolitisch unerwünschte Subvention an die Privatwirtschaft gestrichen.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 18.09.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face aux transformations structurelles induites par les nouvelles technologies, Adèle Thorens Goumaz (gps/verts, VD) a proposé la création d'**une plate-forme d'échange pour accompagner l'Industrie 4.0**. Selon la depositaire, cette plate-forme regrouperait les différents acteurs de la numérisation et permettrait à la fois de tirer un maximum des opportunités qui s'ouvrent à l'économie helvétique, et de minimiser les risques inhérents à une telle révolution. De son côté, le Conseil fédéral a considéré que les structures existantes, avec notamment la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information et le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI), étaient suffisantes. Il a proposé de rejeter la motion. Adèle Thorens Goumaz (gps/vert, VD) a finalement retiré sa motion.<sup>2</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.09.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Adèle Thorens Goumaz (gps/verts, VD) a demandé au Conseil fédéral de réaliser un **rapport sur les enjeux de la numérisation de l'économie helvétique**. Les mutations structurelles provoquées par l'Industrie 4.0 s'accompagnent d'autant d'opportunités que de challenges. La conseillère nationale vaudoise a donc déposé un postulat pour faire face à ces transformations. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Il a estimé que plusieurs travaux et projets étaient déjà en cours, et qu'ainsi un rapport supplémentaire n'était pas nécessaire. Pour étayer sa position, il a notamment cité la Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information de 2012, la plate-forme Industrie 2025, le projet de révision de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et la proposition d'accepter le postulat Reynard 15.3854 sur les risques et les opportunités de l'automatisation. Le postulat a finalement été retiré.<sup>3</sup>

**MOTION**  
DATUM: 29.09.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion de Marcel Dobler (fdp/plr, SG) souhaite introduire un système d'**autodéclaration numérique à la douane pour la TVA**. Cette mesure permettrait, par l'intermédiaire d'une application, non seulement d'augmenter la flexibilité des franchises douanières, mais aussi de réduire la surcharge bureaucratique et le temps d'attente dans les douanes, face à la hausse du tourisme d'achat. Du côté des finances publiques de la Confédération, cette mesure permettrait probablement une hausse des recettes de la TVA. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à l'objectif de la motion. Il a précisé que le programme pluriannuel DaziT de l'Administration fédérale des douanes (AFD) avait comme objectif de booster la modernisation du secteur douanier. Ainsi, la motion s'inscrit dans la logique de numérisation. La motion a été adoptée, sans discussion, par le Conseil national.<sup>4</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 15.11.2017  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les mutations structurelles, et notamment numériques, qui secouent l'économie helvétique n'épargnent pas le secteur de l'hébergement, et donc du tourisme. Le Conseil fédéral a présenté un rapport sur la **réglementation dans le secteur de l'hébergement**. Ce rapport se présente comme le fruit du postulat déposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) et adoptée à l'unanimité par sa chambre. Il se penche sur les transformations induites dans le secteur de l'hébergement par les nouvelles plateformes de réservation en ligne comme AirBnB. Plus précisément, le rapport étudie si une adaptation du droit du bail devient nécessaire. D'une part, il étudie le lien contractuel qui lie le propriétaire et le séjournant, et d'autre part, il examine les modalités de consentement du bailleur. Finalement, ce rapport s'inscrit dans la continuité de la stratégie "Suisse numérique", du rapport sur les principales conditions-cadre pour l'économie numérique et de la nouvelle stratégie touristique de la Confédération.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du rapport. Premièrement, le rapport met en évidence les opportunités que ces plateformes d'hébergement dessinent pour le tourisme. La diversification de l'offre, la réduction des lits froids et l'ouverture à de nouveaux segments de clientèle sont mis en avant. Deuxièmement, il précise que ces plateformes ne doivent pas être considérées comme de nouvelles formes d'hébergement, mais plutôt comme des nouveaux canaux de distribution. Ainsi, une révision du droit de bail n'est pas nécessaire. Cependant, certains aspects devraient être modernisés ou précisés. Le rapport cite comme exemple la définition d'un appartement de vacances, les modalités du consentement du bailleur et les motifs de refus du consentement. Troisièmement, le rapport précise que les principaux défis se situent au niveau de la diffusion de l'information.<sup>5</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 28.02.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Claude Bégli (cvp/pdc, VD) estime que les mutations structurelles induites par la numérisation sont autant des défis que des opportunités que l'économie helvétique, et notamment les PME, doivent impérativement saisir. Pour faciliter la transition vers l'**Industrie 4.0**, il préconise la **création d'un poste de coordination nationale**. Dans cet optique, il a déposé un postulat qui doit permettre de favoriser une coordination à l'échelle nationale.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat. Plus précisément, il considère que la stratégie "Suisse numérique", ainsi que les différents rapports sur les conditions-cadres pour l'économie numérique, sur l'automatisation, et sur le marché unique numérique européen garantissent une information transparente et adéquate sur la thématique de la numérisation. Ainsi, il estime que les conditions-cadres existent déjà pour permettre une transition vers l'industrie 4.0 réussie. Au Conseil national, le postulat a été balayé par 166 voix contre 18 et 6 abstentions.<sup>6</sup>

**MOTION**  
DATUM: 28.02.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Par l'intermédiaire d'une motion, Dominique de Buman (cvp/pdc, FR) charge le Conseil fédéral de créer un cadre légal pour faciliter la collecte des taxes de séjour directement sur les plateformes de réservation. Alors que l'économie collaborative, avec en tête d'affiche AirBnB, s'impose sur le marché du tourisme, et que le nombre de nuitées réservées sur ces plateformes ne cesse d'augmenter, encore 30 à 50 pour cent des logeurs ne paient pas la taxe de séjour au niveau de la parahôtellerie. Par conséquent, de Buman considère qu'**un système d'imputation national réduirait la bureaucratie et faciliterait la perception de la taxe de séjour**. En effet, des systèmes similaires, en collaboration avec AirBnB, existent déjà dans plusieurs grandes villes, comme Paris, Amsterdam ou San Francisco.

Néanmoins, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. S'il admet la nécessité d'une égalité de traitement entre la parahôtellerie et l'hôtellerie traditionnelle, il rappelle que les cantons demeurent souverain en matière de taxe de séjour. Une grande diversité existe. Dès lors, un service centralisé serait presque impossible à établir sans menacer la souveraineté cantonale.

Lors du vote, le Conseil national a rejeté la motion par 112 voix contre 73 et 4 abstentions. Le PLR et l'UDC, à droite de l'échiquier politique, ont fait parler leur poids en terme de sièges.<sup>7</sup>

**MOTION**  
DATUM: 28.02.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que le vent de la numérisation souffle sur l'économie helvétique, Corrado Pardini (ps, BE) prie le Conseil fédéral de déterminer un **agenda Industrie 4.0** afin de ne pas rater le tournant de cette nouvelle révolution industrielle. Il souligne également qu'une politique industrielle moderne permettrait de garantir une information de qualité, de fixer un cadre adéquat, et donc de transformer ce vent que certains voient menaçant, en un souffle d'opportunités pour l'industrie helvétique.

Opposé à la création d'une politique industrielle de la digitalisation, le Conseil fédéral recommande de rejeter la motion. D'abord, il considère que les conditions-cadres à la mutation structurelle existent. Ensuite, il estime que dans un environnement qui évolue si rapidement, une politique industrielle est trop "lourde" pour suivre ces transformations, et qu'il faut plutôt miser sur la flexibilité des initiatives privées. Finalement, il rappelle qu'un rapport sur les conditions-cadres pour l'économie numérique et qu'un rapport sur le postulat 15.3854 abordent déjà la problématique. L'objet a été rejeté par 136 voix contre 50 et 1 abstention. Seul le camp rose-vert l'a soutenu.<sup>8</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a adopté le **classement du postulat sur l'analyse de la réglementation dans le secteur de l'hébergement**.<sup>9</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Face à l'expansion du commerce électronique transfrontalier, Manfred Bühler (udc, BE) demande au Conseil fédéral d'**alléger les procédures** afin de garantir un contrôle optimal. Selon le parlementaire bernois, un meilleur contrôle doit non seulement permettre aux entreprises helvétiques de lutter à armes égales, mais également garantir une meilleure sécurité pour les consommateurs et consommatrices.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable à la motion. Il a précisé que le programme de numérisation des processus douaniers (DaziT) devrait permettre une simplification et une uniformisation des formalités **douanières**.

Le **Conseil national a adopté tacitement la motion**.<sup>10</sup>

### Wettbewerb

**MOTION**  
DATUM: 08.10.1999  
HANS HIRTER

Eine Motion Vollmer (sp, BE) für die Schaffung von soliden gesetzlichen Grundlagen für den **Handel im Internet** wurde vom Nationalrat in Postulatsform überwiesen. Der Bundesrat hatte in seiner Antwort darauf hingewiesen, dass er anfangs 1998 das EVD und das EFD beauftragt hatte, einen Aktionsplan für die Förderung der Anwendung der diversen durch das Internet induzierten Neuerungen im Geschäftsleben auszuarbeiten und dabei auch die Frage nach der Notwendigkeit von neuen rechtlichen Grundlagen zu überprüfen. Eine weitere Motion Vollmer für die Ausdehnung der im Obligationenrecht für Kaufverträge vorgeschriebene **Garantiefrist** bei Sachmängeln von ein auf zwei Jahre wurde ebenfalls in Postulatsform angenommen.<sup>11</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 06.06.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la Commission européenne a lancé une stratégie pour un marché unique numérique, Beat Vonlanthen (cvp/pdc, FR) prie le Conseil fédéral d'évaluer les conséquences de ce marché sur les entreprises et les consommateurs helvétiques. Le rapport devrait principalement étudier les différences entre le marché européen et suisse, et évaluer les conséquences. De plus, le parlementaire souhaite connaître la stratégie du Conseil fédéral pour **garantir un accès au marché numérique européen pour les entreprises suisses**. Si le Conseil fédéral s'est opposé au postulat, la chambre des cantons l'a adopté, in extremis, par 18 voix contre 17 et 1 abstention.<sup>12</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 28.02.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que l'Union européenne (UE) établit progressivement un "marché unique numérique", nombreux sont les cas de "geoblocking" qui entravent le libre-échange des biens et services pour les citoyens suisses. Cette pratique limite les importations parallèles de services numériques. Ceci restreint la diversité de l'offre et hausse les prix pour les consommateurs. Pour ces raisons, Philippe Nantermod (fdp/plr, VS) a déposé un postulat qui prie le Conseil fédéral d'envisager des mesures à prendre pour **permettre les importations parallèles numériques**.

Néanmoins, le Conseil fédéral propose à la chambre du peuple de rejeter le postulat. Il estime, non seulement que des mesures unilatérales seraient inefficaces, mais surtout il rappelle qu'un postulat «Création du marché unique numérique européen.

Conséquences pour la Suisse» a déjà été accepté. Lors du vote, les parlementaires ont rejeté l'objet par 94 voix contre 82 et 4 abstentions.<sup>13</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 16.03.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec la numérisation, le commerce en ligne transfrontalier ne cesse de prendre de l'ampleur. Si la concurrence offerte par la libéralisation des marchés est bénéfique pour le consommateur, certaines entreprises de vente par correspondance font de **fausses déclarations d'envoi** pour éviter les taxes douanières et la TVA. Ces fausses déclarations grèvent le budget de la Confédération et de la Poste. Ainsi, Tiana Angelina Moser (pvl, ZH) a déposé un postulat qui, non seulement souhaite un état des lieux de la situation, mais qui soumette aussi des solutions. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. La chambre du peuple l'a adopté tacitement.<sup>14</sup>

#### BERICHT

DATUM: 07.12.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné que la Suisse est fortement imbriquée, géographiquement et économiquement, dans l'espace européen, la création d'un **Marché unique numérique (MUN)** de l'**Union européenne (UE)** a des répercussions sur les entreprises et consommateurs helvétiques. Le postulat Vonlanthen (pdc, FR) demandait une étude de ces conséquences.

Le rapport sur le postulat indique que le MUN est une construction hétéroclite. Ainsi, il estime pertinent d'étudier individuellement chaque mesure prise dans le cadre du MUN afin d'en évaluer les conséquences sur l'économie suisse. Mais surtout, étant donné que le processus MUN est encore en cours, le rapport estime que les travaux de l'administration fédérale, et notamment du groupe de coordination interne lié à l'UE, permet d'anticiper et de prendre les mesures nécessaires lors d'une nouvelle mesure liée au MUN.<sup>15</sup>

### Gesellschaftsrecht

#### MOTION

DATUM: 13.06.2013  
DAVID ZUMBACH

Im Verlauf des Berichtsjahrs nahmen beide Parlamentskammern eine Motion Bischof (cvp, SO) an, die auf die **Einführung des elektronischen Rechtsverkehrs (ERV)** abzielte. Mit der Überweisung erhielt der Bundesrat den Auftrag, die notwendigen rechtlichen, organisatorischen und technischen Vorkehrungen zu treffen, damit der elektronische Rechtsverkehr, der bereits in der Zivilprozessordnung (ZPO), in der Strafprozessordnung (StPO), im Schuldbetreibungs- und Konkursrecht (SchK) sowie im Bundesverwaltungsrecht vorgesehen war, für den gesamten Behördenverkehr (inkl. Gerichte) in der ganzen Schweiz einheitlich umgesetzt werden konnte.<sup>16</sup>

#### MOTION

DATUM: 15.06.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné l'absence de frontière sur l'internet, de nombreuses plateformes commerciales sont actives en Suisse, mais n'y ont pas de domicile de notification. Selon Balthasar Glättli (verts, ZH) une telle situation peut devenir problématique en cas de violation du droit de la personnalité ou du droit de la protection des données. Il a donc déposé une motion pour **renforcer l'application du droit sur internet en obligeant les grandes plateformes commerciales à avoir un domicile de notification**. Dans cette optique, il propose notamment la modification des articles 140 CPC et 87 CPP.

D'un côté, la motion a été combattue par Philippe Bauer (plr, NE). S'il estime que la question du for des grandes firmes commerciales sur Internet pose un problème, il considère que la solution avancée par le parlementaire vert n'était pas satisfaisante. D'un autre côté, la motion a reçu l'appui du gouvernement, par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga (DFJP). Le gouvernement reconnaît qu'un problème existe, et surtout, estime qu'aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée. Ainsi, il est favorable à la motion afin que des discussions soient lancées pour trouver une solution. Lors du vote, la motion a été adoptée par 141 voix contre 46 et 4 abstentions. L'opposition libérale des voix de la majorité du PLR (24 voix) a été complétée par une minorité UDC. La motion passe à la chambre des cantons.<sup>17</sup>

1) Amtl. Bull. NR, 1991, S. 1647 f. (Postulat) bzw. S. 2259 f., 2356 f. und 2398 (Budget); Amtl. Bull. StR, 1991, S. 626 f. (Postulat) bzw. S. 1046 f., 1061 f. und 1088 f. (Budget). Siehe auch BÜZ, 7.12. und 12.12.91.

2) BO CN, 2017, pp.1436 s.

3) BO CN, 2017, pp.1437

4) BO CN, 2017, p.1685

5) Rapport\_16.3625

6) BO CN, 2018, pp.105 s.; Rapport sur les conditions-cadres pour l'économie numérique

7) BO CN, 2018, pp. 74

8) BO CN, 2018, p.92; Rapport sur les principales conditions cadres pour l'économie numérique

- 9) FF, 2018, p.2321
- 10) BO CN, 2018, p.1155 s.
- 11) Amt. Bull. NR, 1999, S. 2162f.; Amt. Bull. NR, 1999, S. 2172
- 12) BO CE, 2016, pp.350
- 13) BO CN, 2018, pp.104
- 14) BO CN, 2018, p.534.pdf
- 15) Rapport - Stratégie de l'Union européenne pour un marché unique numérique : conséquences pour la Suisse
- 16) AB SR, 2013, S. 193f.; AB NR, 2013, S. 1569ff.
- 17) BO CN, 2018, p.1154; BO CN, 2018, pp.1399